



PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture de la Meuse
Secrétariat général
Direction des usagers et des libertés publiques
Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ

N° 2015 - 2027 du 25 SEP. 2015

portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-2425 du 31 août 2006 modifié portant création du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-116 du 14 janvier 2013 modifié portant renouvellement des membres du CODERST ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Marie MOUGARD, préfet de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-689 du 7 avril 2015 accordant délégation de signature à M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse ;

VU le courriel du conseil régional de l'ordre des architectes de Lorraine informant de la nomination de M. Julien DEFER, vice-président de l'ordre des architectes en remplacement de M. Olivier MALCURAT, architecte ;



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) [courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

VU le courriel de M. Jean-Philippe KERN, successeur de M. Mohamed SI ABDALLAH, médecin, informant de sa nomination au poste de médecin chef du SDIS,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2013-116 du 14 janvier 2013 modifié susvisé sont remplacées comme suit :

« Article 3 : 3ème groupe – représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts :

Sont nommés membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en tant qu'experts :

- **comme membre titulaire, M. Julien DEFER, vice-président du conseil régional de l'ordre des architectes**
- comme membre titulaire, Mme Christine KOLCZYNSKI, ingénieur-conseil CARSAT Nord-Est
 - comme membre suppléant, M. Marc BURY, ingénieur-conseil CARSAT Nord-Est
- comme membre titulaire, commandant Nicolas VENAILLE
 - comme membre suppléant, Mme Rozenn RIBOT.

« Article 4 : 4ème groupe – personnalités qualifiées :

Sont nommés membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en tant que personnes qualifiées :

- comme membre titulaire, M. Patrick LUCQUIN, médecin généraliste
- **comme membre titulaire, M. Jean-Philippe KERN, médecin chef du SDIS**
- comme membre titulaire, M. Daniel KENNEL, pharmacien
- comme membre titulaire M. Patrick FRADET, hydrogéologue agréé et coordonnateur départemental
 - comme membre suppléant, Mme Evelyne COTE-CHOSSELER, hydrogéologue agréée.

Le reste sans changement.

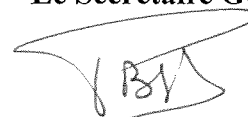
Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse, et dont une copie sera adressée à chacun des membres du conseil.

Fait à Bar-le-Duc, le 25 SEP. 2015

Le Préfet,

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,**



Philippe BRUGNOT